



Conseil municipal du 19 décembre 2022

**Délibération n° 121-22**

Objet : Convention de partenariat avec le comité du Rhône de la Ligue contre le cancer

*Date de convocation : 13/12/2022*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Véronique ZIMMERMANN*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT – Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL - Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT - Sébastien PONCET – Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN - Serge CAFIERO – Anne-Laurence OLTRA - Patricia BONNET-GONNET - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Jocelyne TACCHINI a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Sophie PIVOT

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 25**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Le tabagisme reste en tête de toutes les causes de cancers, loin devant les autres facteurs de risque. Il est responsable de 73 000 décès, dont 45 000 par cancer, chaque année en France. Il constitue ainsi le facteur de risque évitable de cancer le plus important : on estime que, sans tabac, près d'un tiers des décès par cancer pourraient être évités.

Soucieuse de protéger et d'informer ses habitants des effets nocifs du tabagisme, la Ville de Mornant entend apporter son soutien aux campagnes nationales de marketing social et être un acteur à part entière dans les mises en œuvre d'actions partenariales de promotion et de prévention de la santé.

Pour cela une convention de partenariat pourrait être conclue entre la Commune et le comité du Rhône de la ligue contre le cancer ayant pour objet de favoriser l'implantation des « Espaces sans Tabac » dans les espaces publics extérieurs non-soumis à l'interdiction de fumer accueillant principalement des enfants à des fins de sensibilisation et de protection de ce jeune public.

L'instauration de ces lieux est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à la lutte contre le tabagisme étant le facteur risque le plus important de cancer.

Le plan d'action comprend 3 axes majeurs :

- Dénormaliser le tabagisme : l'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable
- Protéger l'environnement : créer des espaces sans tabac protège l'environnement de la pollution et de la dégradation
- Répondre favorablement au souhait des usagers

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la ville au label « Espace sans tabac » :

- De s'engager à proscrire la consommation de tabac dans les espaces publics fréquentés principalement par les enfants et de faire apposer les labels « Espace sans tabac » de manière visible
- En organisant en partenariat avec la ligue contre le cancer des animations de prévention auprès des enfants et du grand public
- En incitant par l'installation de mobilier public des zones de collectes des mégots afin de préserver l'environnement et de réduire les actions de nettoyage

La présente convention serait conclue pour une durée de trois ans soit du 02 janvier 2023 au 31 janvier 2026.

La commission Services à la *Population*, réunie le 05 décembre 2022, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

## III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale CHAPOT,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention :

- D'**APPROUVER** la convention de partenariat espace labellisé « espace sans tabac » avec le comité départemental du Rhône de la ligue nationale contre le cancer
- D'**AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Mornant, le 19 décembre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER

